



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement du relayage bénévole

Question écrite n° 44270

Texte de la question

M. Jean-Bernard Sempastous interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le développement du relayage bénévole. Le relayage bénévole est la possibilité pour un aidant familial d'être remplacé temporairement par un relayeur bénévole auprès de la personne aidée. Le bénévole est recruté et formé par des associations spécialisées reconnues par les agences régionales de santé. Cette pratique présente de nombreux intérêts, pour la santé des personnes aidées d'abord, puisque les soins peuvent se poursuivre à domicile, mais aussi pour le répit des aidants. Cette mesure représente par ailleurs un intérêt économique car elle tend à diminuer les séjours en maisons de retraite ou en maisons spécialisées. En outre, cette pratique permet de renforcer les liens de solidarité entre bénévoles, aidants et aidés d'un même territoire. Il lui demande ainsi quelles dispositions peuvent être envisagées pour que le relayage bénévole puisse être généralisé et encouragé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Bernard Sempastous](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44270

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 941

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)